

Responsabilité rédactionnelle: Gerhard Schilling, MFE

Petra Seeburger

# L'adaptation du TARMED était attendue depuis longtemps

Augmentations tarifaires au 1<sup>er</sup> octobre 2014: interview avec Heidi Zinggeler Fuhrer et Rolf Temperli

**Le Conseil fédéral a pour la première fois ordonné, dans le cadre de sa compétence subsidiaire, une augmentation des tarifs pour les médecins de famille et de l'enfance. Il matérialise ainsi une partie des promesses faites dans le cadre du Masterplan et reconnaît la valeur de la médecine de famille et de l'enfance. Les deux responsables de la commission tarifaire, Heidi Zinggeler Fuhrer et Rolf Temperli, expliquent pourquoi l'Association des Médecins de famille et de l'enfance salue certes l'ordonnance, mais déplore également des insuffisances.**

*Madame Zinggeler et Monsieur Temperli, l'adaptation tarifaire ordonnée par le Conseil fédéral va enfin améliorer la situation des médecins de famille. Etes-vous satisfaits?*

Rolf Temperli: En principe, oui. Les instances politiques semblent à présent être disposées à agir rapidement afin que les soins médicaux de base de la population soient encore garantis à l'avenir également. Un premier pas a été fait. Toutefois, à long terme, il est capital d'instaurer un nouveau tarif approprié.

*Quel rôle a joué l'initiative des médecins de famille?*

Rolf Temperli: L'initiative a été le déclencheur, qui a poussé le Conseil fédéral et le Parlement à agir. Le Masterplan du Conseil fédéral a vu le jour suite à la pression exercée par l'initiative des médecins de famille. En signant l'initiative des médecins de famille, plus de 200 000 votants ont mis en marche un processus politique, qui a conduit à l'ancrage constitutionnel de la médecine de famille avec presque 2,5 millions de «oui» à la votation. Il s'agit là d'une impressionnante profession de foi de la population en faveur des soins médicaux de base. Ainsi, l'amélioration de la situation des médecins de famille et de l'enfance reflète clairement la volonté de la population suisse. Les 200 millions de CHF qui ont été promis aux médecins de famille et de l'enfance sont uniquement un élément du paquet de mesures du Conseil fédéral.

*D'après le Conseil fédéral, les prestations de médecine de famille en cabinet vont à présent être revalorisées à hauteur de 10 points tarifaires. Alors, pourquoi n'êtes-vous pas totalement satisfaits?*

Heidi Zinggeler: L'ordonnance est un premier pas. Il aurait été courageux d'accorder sans discussion aux médecins de famille et de l'enfance cette revalorisation dont ils ont longtemps été privés et de renoncer, du moins temporairement, à la neutralité des coûts requise. Le peuple a donné un mandat clair: garantir des soins médicaux de base de grande qualité, dans lesquels la médecine de famille joue un rôle central.

*Qu'auriez-vous encore voulu adapter dans l'ordonnance?*

Heidi Zinggeler: Les prestations des médecins de famille doivent être revalorisées. En font aussi tout particulièrement partie les visites à domicile et les examens préventifs pour les enfants, que le Conseil fédéral a pourtant exclus de l'adaptation tarifaire. Il s'agit d'une dé-

cision de toute évidence erronée et choquante. De plus, nous voulions que la position supplémentaire puisse être appliquée uniquement par les spécialistes en médecine interne générale et en médecine de l'enfance et de l'adolescence et uniquement dans le cadre d'une consultation de médecine de famille et non pas pour une consultation chez un spécialiste. C'est le seul moyen de promouvoir des soins médicaux de base hautement qualifiés.

*Dans votre communication, vous avez particulièrement critiqué le fait que les examens préventifs et les visites à domicile soient exclus de l'adaptation tarifaire ...*

Heidi Zinggeler: En effet, cette décision est incompréhensible et incohérente. Exclure de l'augmentation tarifaire les visites à domicile et les examens préventifs pour les enfants signifie que seule une partie de l'activité des médecins de famille et des pédiatres est revalorisée financièrement. Selon moi, il s'agit également d'un signal politique totalement erroné: les médecins de famille ne sont pas motivés à continuer à faire des visites à domicile et les patients doivent alors, par la force des choses, se rendre plus tôt à l'hôpital. En excluant les examens préventifs, le Conseil fédéral méconnaît l'importance de la prévention chez les enfants d'âge préscolaire. Or, cette prévention a des répercussions positives tout au long de la vie et ainsi, nombreux sont ceux qui l'exigent.

*L'association «Médecins de famille Suisse» approuve-t-elle le moment d'entrée en vigueur de l'augmentation tarifaire?*

Rolf Temperli: Avons-nous le choix? Mieux vaut le 1<sup>er</sup> octobre que jamais. Toutefois, la revalorisation tarifaire était prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2014 dans le Masterplan. Tandis que certains profitent de l'entrée en vigueur retardée, les médecins de famille et de l'enfance doivent renoncer à 50 millions de CHF. Il faudra également en tenir compte dans les négociations supplémentaires autour de la révision tarifaire.

*Le Conseil fédéral a fait usage de sa compétence subsidiaire car les partenaires tarifaires ne sont au préalable pas parvenus à s'accorder sur une solution – était-ce avant tout à cause de la neutralité des coûts exigée?*

Rolf Temperli: Il s'en est fallu de peu pour que les partenaires tarifaires parviennent à une entente. Cela n'a pas été possible à cause de la position inflexible de Santé Suisse. La question se pose de savoir dans quelle mesure les assureurs-maladie représentés par Santé Suisse s'intéressent au juste à la pérennité de l'autonomie tarifaire. Le Conseil fédéral a désormais décidé de compenser l'augmentation tarifaire pour les prestations de médecine de famille en cabinet par le biais de réductions linéaires de 8,5% des points des prestations techniques de certains chapitres du TARMED. L'association «Médecins de famille Suisse» voit également d'un œil critique ces réductions linéaires et estime qu'elles sont inadéquates. Toutefois, nous acceptons l'intervention tarifaire comme une solution transitoire pragmatique dans une situation où il est urgent d'agir.

*Mais les réductions linéaires mettent avant tout la FMH dans l'embarras?*

Heidi Zinggeler: En tant qu'organisation faîtière, la FMH représente aussi bien les médecins de premier recours que les spécialistes. Sur le fond, la FMH est néanmoins en faveur d'une amélioration de la situation des médecins de famille et de l'enfance et elle a aussi fortement soutenu notre campagne «Oui aux soins médicaux de base». Toutefois, elle n'approuve pas la réduction linéaire au niveau des prestations techniques et elle estime que l'intervention tarifaire du Conseil fédéral est juridiquement erronée. Nous sommes d'accord avec la FMH et avec les partenaires tarifaires sur le fait que l'intervention tarifaire doit être limitée dans le temps et qu'elle doit le plus rapidement possible être remplacée par un nouveau tarif approprié. Nous y travaillons.

*Des critiques émanent à présent aussi de l'association des hôpitaux H+, qui menace de porter plainte ...*

Rolf Temperli: L'augmentation tarifaire prendra explicitement la forme d'une revalorisation des prestations de médecine de famille en cabinet. Les services hospitaliers ambulatoires en sont exclus. Nous estimons que cette décision est juste. Les hôpitaux fournissent certes de nombreuses prestations médicales d'urgence et ambulatoires, mais, selon nous, pas de prestations de médecine de famille à proprement parler, comme le suivi à long terme. Nous ne sommes pas compétents pour les questions d'ordre juridique. Requérant comme demandeur ont certainement préparé leurs arguments ...

*Dans votre communication, vous avez souligné l'importance de la révision globale du TARMED. Résoudra-t-elle tous les problèmes?*

Heidi Zinggeler: Pour nous, médecins de famille et de l'enfance, la

révision globale du TARMED est clairement une priorité. Notre activité doit enfin être représentée correctement. Pour cette raison, nous avons ébauché le Chapitre 40. La FMH et ses partenaires tarifaires ont encore un long chemin à parcourir. Nous sommes en faveur d'un nouveau tarif. Il sera uniquement possible d'obtenir un nouveau tarif, qui se substituera à l'ordonnance du Conseil fédéral, si la médecine de famille et de l'enfance fait l'objet d'une revalorisation considérable.

Le Docteur Rolf Temperli exerce depuis 1994 en tant qu'associé dans un cabinet pédiatrique de groupe à Liebefeld, près de Berne. Le médecin de 56 ans possède un titre de spécialiste FMH en médecine générale et en pédiatrie. Il est membre du comité de l'association «Kinderärzte Schweiz» et co-responsable de la commission tarifaire de «Médecins de famille Suisse».

Le Docteur Heidi Zinggeler Fuhrer, 47 ans, est spécialiste FMH en pédiatrie. Avec six médecins de famille et autres spécialistes, elle a fondé en 2008 le centre médical «gleis d» à Coire. Dans le domaine de la politique professionnelle, elle est engagée dans le comité de l'association des médecins de famille des Grisons et dans le comité de l'association «Kinderärzte Schweiz». En tant que membre du comité de «Médecins de famille Suisse», elle est co-responsable de la commission tarifaire.

---

Correspondance:

Petra Seeburger

Kommunikationsverantwortliche Hausärzte Schweiz, Geschäftsstelle

Effingerstrasse 54, Postfach 6052, 3001 Bern

petra.seeburger[at]hausaezteschweiz.ch